

## Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mardi 13 juin 2017 à 17 heures – Salle des Actes

**Présents** : M. ANDRIEUX - Mme BERTRAND - Mme CAIRE- Mme D'INTRONE – M. LE POMMELEC– M. PIERRU – Mme ROCHE.

**Présents à titre de membres invités** : Mme BRINGUIER – Mme LACROIX.

**Excusés ayant donné procuration** : M. CHARILLON- Mme DELPIT - Mme JACQUEMET-GAUCHE- Mme MARLIAC.

**Excusés** : Mme BAUDOIN- M. TERRISSE

**Présidence de la séance** : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h 00, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 11 avril 2017.

***Approbation à l'unanimité.***

2 – Calendrier universitaire 2017-2018

Madame le Doyen présente au Conseil le calendrier de la licence DEG qui a longtemps été débattu par le Comité Licence en raison du positionnement de la seconde session. Madame le Doyen précise également que le semestre à 12 semaines de cours ne permettra pas de semaine de rattrapage pour les TD.

***Avis favorable à l'unanimité.***

Madame le Doyen présente ensuite le calendrier de la licence professionnelle Droit et gestion de l'habitat social. Les étudiants sont libérés très tôt afin de pouvoir faire des stages.

***Avis favorable à l'unanimité.***

Il en va de même pour la licence professionnelle Notariat dont Madame le Doyen présente également le calendrier.

***Avis favorable à l'unanimité.***

### 3) Maquettes des formations

Madame le Doyen rappelle au Conseil le mécanisme d'accréditation par contrat (le contrat étant cette fois-ci quadriennal pour être en conformité avec le calendrier des autres universités de la région AURA). Les maquettes qui sont présentées devraient durer pendant tout le contrat, sans modification. Leur structure a été validée par le Ministère. Le volume horaire a été discuté dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens avec l'Université et le principe en a été validé. Madame le Doyen présente et commente ensuite chacune des maquettes.

Le coût de la licence augmente mais l'augmentation est strictement corrélée à celle du nombre d'étudiants. Madame Caire demande si le contenu des matières intitulées par exemple « droit civil 1 » peut être précisé. Madame le Doyen propose que la précision apparaisse dans le livret de l'étudiant.

**Avis favorable à l'unanimité.**

En master, le cahier des charges impose un pourcentage minimal de mutualisation (50% en M1 et 20% en M2). Il en résulte une diminution du volume horaire d'environ 1000 heures. L'offre qui a été validée présente une architecture plus lisible et les candidatures semblent plutôt à la hausse.

En ce qui concerne les crédits, un débat a eu lieu avec l'Université pour savoir s'ils devaient être affectés à l'Unité d'Enseignement ou à l'élément constitutif. Alors qu'en licence DEG, l'élément constitutif a été retenu par dérogation et pour la durée du contrat, en master les crédits seront affectés à l'UE. Madame Caire souligne que cela va causer des difficultés aux redoublants. Madame le Doyen acquiesce et précise qu'il y a peu de redoublants en master. Monsieur Le Pommelec constate que la règle concernant le demi crédit a changé. Madame le Doyen explique que la modification est liée à la consigne des unités affectées d'un nombre de crédits multiple de trois. Madame D'Introne demande si les options apparaîtront sur les diplômes. Madame le Doyen précise que les options seront mentionnées dans le supplément au diplôme.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame le Doyen présente également au Conseil les maquettes des licences professionnelles.

**Avis favorable à l'unanimité.**

### 4. DU

Madame le Doyen précise que ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil en raison de documents parvenus trop tardivement pour être exploités. Elle précise qu'un nouveau projet de DU relatif à la gestion des risques sera porté par M. Andrieux.

## 5. Questions diverses

Madame le Doyen présente au Conseil le document commun à toute l'UCA sur les règles relatives aux études et précise que des précisions doivent être données par les composantes. Monsieur Pierru s'interroge sur la référence à l'ordre public pour les usagers. Madame le Doyen attire l'attention des membres du Conseil sur la situation des AJAC relativement aux examens.

Monsieur Pierru demande des précisions sur la réforme de l'examen d'accès à l'Ecole du Barreau. Madame le Doyen précise que l'examen sera organisé nationalement. Les sujets seront donnés par une commission nationale le 14 août et leur impression sera confiée au Rectorat.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 17h50.

Clermont-Ferrand, le 4 juillet 2017.

La secrétaire de séance,



**Claire-Marie BRINGUIER**

Le Doyen,



**Christine BERTRAND**